

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation de la commission éducative

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/10/2022  
Réuni le : 17/10/2022  
Sous la présidence de : Isabelle Tabart  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'installation et la composition de la commission éducative.**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la principale présente le rôle et la composition de la commission éducative. Il est approuvé qu'elle soit composée comme suit : le chef d'établissement et/ou le chef d'établissement adjoint, le conseiller principal d'éducation, le professeur principal de la classe, un ou des représentants parmi l'infirmière, l'assistante sociale ou la psychologue EN (selon les situations examinées), un des deux parents délégué de classe, les délégués de la classe

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0